



Malfaçons sur des menuiseries commandé chez un fabricant

Par **Mid74**, le **10/09/2015** à **11:09**

Bonjour,
Nous sommes une petite société de vente de Fenêtres et de fermetures. Nous avons commandé pour un client des menuiseries Aluminium chez notre fournisseur en Pologne.
Une fois le matériel arrivé nous avons constaté à la première pose de malfaçons importantes et que l'ensemble du lot et produits ne correspondent pas aux exigences que nous avons demandés. Nous avons demandé au fabricant de se déplacer, venir constaté et trouvé une solution. Nous avons déjà payé 50% de la commande. Il n'a jamais souhaité venir et ne veut pas reconnaître les malfaçons, malgré le dossier avec photos que nous lui avons envoyé.
Le produit ne correspond pas et notre client n'en veut pas. Nous avons dû rembourser notre client. Quel peut être la procédure ou le recours que nous pouvons avoir contre ce fabricant?
Merci

Par **moisse**, le **10/09/2015** à **18:46**

Bonsoir,
Si votre fournisseur polonais a des établissements en France, vous choisissez un de ces établissements.
Sinon il existe des tribunaux en Pologne, et il faudra confier vos intérêts à un avocat.
Pour en trouver un : dans un moteur de recherche sur internet, avec un item "avocat franco-polonais" vous aurez quelques réponses.

Par **Mid74**, le **10/09/2015** à **21:37**

Merci de v tre r ponse
Amicalement